

Le 26 janvier 2022

Excusés : Deygas Raymonde, Oriol Thierry

Procurations : Deygas Raymonde à Rouchouze Christian
Oriol Thierry à Fanget Régis

Présents : Berne Francis, Gonon Bernard, Franck Trouiller, Fanget Régis, Berne Bernadette, Richard-Rivory Carole, Vanel Regis, Villevieille, Marie-Christine, Rouchouze Christian

Secrétaire de séance : Franck Trouiller

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 décembre 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

DELIBERATION MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL

Notre secrétaire de mairie démissionne de son ½ poste à Colombier le 1 février 2022. Il convient de modifier son poste à Thélis - La - Combe en créant un poste à temps plein sur lequel elle travaillera à ½ temps. Il convient donc de mettre en place ce temps partiel sur la collectivité. Accord à l'unanimité du conseil pour cette délibération.

- Mr le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour

DELIBERATION PROGRAMME VOIRIE 2022.VC 24 et VC 25

Au vu des devis reçus le conseil retient l'entreprise EVTP pour le programme voirie 2022 : construction de chaussée pour la somme de 22 948.50 euros HT. Accord à l'unanimité du conseil pour cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

APPARTEMENT COMMUNAL

Ce vendredi nous réceptionnerons les travaux de l'appartement communal, nous avons accepté la demande d'un locataire pour cet appartement. Courant février nous pourrions donc signer le bail. La commune a adhéré à une association UNPI (Union Nationale des Propriétaires Indépendants) une aide juridique est proposée.

SALLE DE LA CURE

Les travaux avancent, Le mur anti bruit sera à faire plus tard.

PROTECTION INCENDIE

L'entreprise Mazet doit effectuer les dernières modifications demandées quand les conditions météo seront favorables.

CURAGE DES FOSSES

Un rendez-vous est pris pour ce mardi prochain 9h pour des demandes de devis : Curage du fossé route du Riotet, Curage du fossé route de la Versanne au droit de la Pervençère, entre la cote et la maison Marechal, Caniveau à Thélis le bas

La séance est levée à 22 h30